

APPROCHE COGNITIVE ET TYPOLOGIQUE DE L'OPPOSITION VERBES D'ÉTAT VERSUS VERBES D'ACTION

Loïc-Michel PERRIN

Llacan (UMR 8135 du CNRS)

RÉSUMÉ

Cet article fait l'hypothèse que la distinction entre 'verbes d'action' et 'verbes d'état' repose non seulement sur la propriété dynamique des verbes d'action, mais également sur le principe de la téléonomie, conséquence du caractère agentif de ces verbes. Cette affirmation s'appuie sur une analyse du comportement différentiel de ces deux types de verbes au travers de leur conjugaison (principalement dans les systèmes de conjugaison dits aspectuels). Ensuite, dans une étude des notions typiquement concernées par une représentation statique, cet article montre également qu'il est toujours des notions et même des ensembles notionnels qui font l'objet d'une catégorisation différente d'une langue à l'autre. Cette absence de régularité résulte de phénomènes liés aux organisations prototypiques.

ABSTRACT

This paper takes as a hypothesis that the distinction between 'state verbs' and 'action verbs' does not only hinges on the dynamic property of the action verbs, but also on the principle of the teleonomy, which is a consequence of the agentive nature of these verbs. This assumption is based on an analysis of the differential functioning of these two kinds of verbs by means of the conjugation (chiefly in the aspectual systems). Next, by an analysis of the notions affected by a static representation, this paper also shows that it is always possible to observe some notions and sets of notions which are the object of different categorizations cross-linguistically. This lack of regularity results from phenomena relating to the prototypic organizations.

L'objectif de cet article est de procéder à une nouvelle évaluation de l'opposition entre 'verbes d'action' et 'verbes d'état'. Nous nous appuyerons pour cela et sur l'observation de phénomènes liés au comportement différentiel de ces deux types de verbes, et sur un examen lexicologique des notions d'événement typiquement perçues comme des états ou comme des actions.

Nous montrerons ainsi que, en plus du caractère dynamique, la distinction entre ces deux catégories repose également sur une autre propriété : la **téléonomie**, corolaire sur le plan aspectuel de l'agentivité.

Pour ce faire, nous commencerons par rappeler brièvement les différentes relations propres à la notion d'aspect, en nous appuyant sur des considérations issues de la Linguistique Énonciative pour l'aspect grammatical et sur la classification des événements proposée par Vendler (1957) pour l'aspect lexical. Nous regarderons dans un deuxième temps en quoi cette classification, qui semble faire le plus consensus au sein de la communauté linguistique, est pertinente lorsqu'il s'agit de décrire le fonctionnement différentiel de ces deux types de verbes. Nous montrerons cependant qu'il est un point que la classification de Vendler ne permet pas d'expliquer : le fait que, dans les systèmes de conjugaison dits "aspectuels", les verbes d'état prennent une valeur de présent lorsqu'ils sont conjugués avec un marqueur de l'accompli ; alors qu'un verbe d'action prend, avec le même marqueur, une valeur de passé. Nous proposerons alors, dans un troisième temps, d'expliquer ce phénomène par la prise en compte, pour les verbes d'action, d'une borne finale dite téléonomique parce que liée au caractère agentif de ces verbes. Enfin, dans une quatrième partie, nous examinerons, à partir d'un échantillon de quelques langues, la répartition de quelques notions prédicatives vis-à-vis de ces deux catégories aspectuelles. Nous verrons ainsi que, même s'il est possible de dégager des ensembles conceptuels de notions prédicatives typiques de l'une de ces deux catégories, aucune langue ne présente la même dichotomie. Cette absence de systématisme s'explique en partie par deux phénomènes. Tout d'abord, Il faut prendre en considération le fait qu'il est toujours des événements qui, suivant la manière dont on les envisage¹, présentent à la fois des caractéristiques typiques des états et des caractéristiques typiques des actions. Ensuite, nous verrons que la nature de l'organisation sur laquelle se construit l'opposition catégorielle entre verbes d'état et verbes d'action repose sur le principe de la prototypicalité. Or, on observe bien souvent, dans les classifications s'appuyant sur ce principe, des phénomènes d'enchaînements associatifs d'éléments qui sont pourtant différents du prototype (d'un point de vue référentiel), mais qui partagent malgré cela des traits sémantiques communs (Lakoff, 1987, 121).

1. ASPECT GRAMMATICAL ET ASPECT LEXICAL

La notion d'aspect renvoie à la manière dont on se représente la temporalité interne d'un événement, hors de tout repérage déictique (passé, présent, futur) ou relatif (antériorité, simultanéité, postériorité). Cette représentation, telle qu'elle est explicitée dans un énoncé prédicatif, résulte de l'interaction de deux modes de marquages linguistiques que sont l'aspect grammatical et l'aspect lexical. L'aspect grammatical est lié au point de vue du sujet énonciateur vis-à-vis du déroulement de l'événement auquel renvoie le procès. Il est généralement exprimé par les marqueurs de la conjugaison, mais aussi par des adverbes (comme *encore* ou *déjà* en français). Quant à

1 Ce que Searle appelle l'*intentionnalité*.

l'aspect lexical, il renvoie à la temporalité interne de l'événement, telle qu'elle est véhiculée par la notion exprimée par le procès.

1.1. L'aspect grammatical

On désigne par aspect grammatical les représentations relatives à la manière dont le sujet énonciateur appréhende la temporalité d'un événement exprimé par un prédicat verbal. Pour bien comprendre l'aspect grammatical, dans une perspective énonciative, il sied avant tout de poser une première distinction entre le niveau **observationnel** et le niveau **aoristique**² (Boulle, 1995, 13-38).

Le niveau observationnel concerne une opération de sélection de l'une des étapes relatives au développement d'un processus. Selon Pottier (1995, 16), lors de toute réalisation d'un événement, on peut distinguer trois phases essentielles que sont la période précédant la réalisation (l'aspect prospectif), la période correspondant à la réalisation proprement dite de l'événement (l'aspect inspectif), et la période succédant à la réalisation (l'aspect rétrospectif). Ajoutons à cela les phases transitoires : le commencement (l'aspect inchoatif) et la fin (l'aspect terminatif).

Fig. 1 – Les différentes phases aspectuelles selon Pottier (1995)



Par convention, on parle d'aspect progressif pour évoquer l'aspect inspectif d'un verbe d'action. On utilise aussi le terme accompli pour désigner l'aspect rétrospectif, et le terme inaccompli (non-accompli) pour l'aspect progressif voire également l'aspect prospectif. Enfin, il aurait fallu évoquer les différentes nuances aspectuelles liées au rétrospectif / accompli (*j'ai fini de manger*) telles que le parfait résultatif (*c'est bon, j'ai déjà mangé*) ou le parfait d'expérience – encore appelé parfait existentiel – (*j'ai mangé du caviar au moins une fois dans ma vie*).

Au niveau aoristique, l'événement est présenté indépendamment de tout point de vue de l'énonciateur. Autrement dit, le sujet énonciateur s'efface devant la réalité objective caractéristique du niveau observationnel pour ne privilégier que l'existence de l'événement – on parle alors de rupture entre le sujet énonciateur et le temps interne au déroulement du processus (Culioli, 1999, 135). De ce fait, l'utilisation de l'aspect aoristique concerne entre autres le récit (*le peuple de Paris a pris la bastille le 14 juillet 1989*), le générique (*l'huile est plus lourde que l'eau*) ainsi que le reportage en direct (*Thuram passe la balle à Zidane qui tire et marque*). Du point de vue de la représentation aspectuelle du procès, celui-ci est envisagé comme un bloc,

2 Culioli (1999, T. 2, 168-169) préfère parler de "sujet-origine mobile" engendrant des intervalles sans discontinuité pour évoquer le niveau observationnel et de "sujet-origine fixe" (en position décrochée) qui engendre des intervalles discontinus pour évoquer le niveau aoristique.

c'est-à-dire sans prise en compte ni de l'intérieur du procès (inspectif), ni de l'extérieur (prospectif / rétrospectif).

À l'exception du passé simple, on ne peut pas dire qu'il existe, en français, une conjugaison qui soit réservée exclusivement à l'expression de valeurs aoristiques. C'est pourquoi, on préfère parler d'emploi aoristique. En anglais, les conjugaisons à forme simple, comme le présent simple ou le prétérit, sont typiques d'emploi aoristique ; par opposition aux conjugaisons du type périphrastique, comme la forme “*be + -ing*” qui renvoie à une valeur de progressif, ou la forme “*have + Participe Passé*” qui renvoie à une valeur de rétrospectif (Groussier & Rivière, 1996, 17).

1.2. L'aspect lexical selon Vendler

L'aspect lexical concerne la manière dont un événement s'inscrit dans le temps au travers de la notion exprimée par le lexème verbal qui le désigne : le procès. Vendler (1957) a établi une classification des lexèmes verbaux en adoptant tout à la fois un point de vue cognitif et linguistique, visant à prédire la manière dont vont se comporter les différents types de verbes à partir de la manière dont tout sujet cognitif appréhende les événements. Il distingue ainsi trois traits caractéristiques à toute occurrence d'événement et qui vont servir de critères à l'établissement de sa classification. Ces trois critères sont la dynamité (i.e. le fait que l'événement est envisagé comme une série de changements), le bornage (i.e. la prise en compte d'une borne finale) et la ponctualité (i.e. l'absence de durée interne) ; ils obéissent à un comportement binaire en ce sens que soit un critère permet de caractériser un événement [+], soit il ne permet pas de le caractériser [-]. Vendler distingue de la sorte quatre types d'événements : les **états** qui sont [- dynamiques], [- bornés], [- ponctuels], les **activités** qui sont [+ dynamiques], [- bornés], [- ponctuelles], les **accomplissements** qui sont [+ dynamiques], [+ bornés], [- ponctuels] et les **achèvements** est [+ dynamiques], [+ bornés], [+ ponctuels].

Tab. 1 – L'opposition 'état' / 'action' selon Vendler (1957)

		Dynamité	Bornage	Ponctualité
ÉTAT		-	-	-
		(fr.) <i>savoir, se trouver, avoir pour nom, aimer...</i> (ang.) <i>to be, to exist...</i>		
ACTION	ACTIVITÉ	+	-	-
		(fr.) <i>manger, travailler, attendre...</i> (ang.) <i>to cry, to sneeze, to run...</i>		
	ACCOMPLISS.	+	+	-
		(fr.) <i>manger une pizza, traverser...</i> (ang.) <i>to show, to break, to clean...</i>		
ACHÈVEMENT	+	+	+	
		(fr.) <i>s'endormir, s'encastrier...</i> (ang.) <i>to yellow, to break, to notice, to smell...</i>		

Dans le cadre de notre étude, on peut donc dire que seul le critère relatif à la dynamicité est pertinent pour expliquer l'opposition entre 'états' et 'actions'. En effet, les états sont également définis comme étant non bornés et non ponctuels ; mais la catégorie des actions comprend aussi des événements non bornés (les activités) et/ou non ponctuels (les activités et les accomplissements). Finalement, d'un point de vue théorique, il n'y aurait que les achèvements qui seraient en opposition complète avec les états³.

Une petite précision s'impose à propos de la notion de bornage : dire qu'un procès est "borné" ne signifie pas que l'événement auquel réfère le procès ne comporte pas de bornes dans le monde réel. Ainsi, l'événement auquel réfère l'énoncé *il travaille*, qui est [- borné], comporte bien une borne finale et une borne initiale, même si le prédicat n'en fait pas mention. En fait, c'est simplement que ces bornes ne sont pas exprimées au travers de la notion du procès⁴. C'est pourquoi Gosselin préfère parler de bornes intrinsèques [+ borné] et de bornes extrinsèques [- borné] pour évoquer le bornage :

"[Les bornes] sont intrinsèques lorsqu'elles sont impliquées par le procès ; dans le cas contraire, elles sont extrinsèques, leur existence n'est pas marquée par le procès, mais est fixée soit de façon approximative et implicite à partir des connaissances de l'univers, soit explicitement par des circonstanciels." (Gosselin, 1996, 55)

2. LA CLASSIFICATION DE VENDLER À TRAVERS LES LANGUES

À partir d'exemples issus de différentes langues du monde⁵, nous allons observer la pertinence de la classification de Vendler, et plus particulièrement au travers de l'interaction entre chacune des deux catégories et les divers marqueurs relatifs à l'aspect grammatical.

2.1. Les tests de compatibilité linguistiques

L'attribution des valeurs relatives aux trois critères distinctifs (dynamicité, bornage et ponctualité) est rendue possible grâce à des tests linguistiques. Ainsi, pour l'anglais, Vendler (1957, 144-149) montre que si un prédicat est compatible avec une conjugaison indiquant un progressif, alors celui-ci est [+ dynamique]. Par contre, si un prédicat est incompatible avec ce genre de conjugaison, alors celui-ci est [- dynamique].

(1a) *I am running.* : [+ dynamique]

(1b) **I am knowing. / I know.* : [- dynamique]

3 D'ailleurs, Vendler (1957, 147) définit les achèvements en les opposant aux états.

4 Il n'y a que les états permanents (comme *Dieu est* ou *la suie est noire*) qui renvoient à un événement ne comportant pas de bornes.

5 Les langues citées proviennent des auteurs suivants : Aalstein & Blackburn (2007), Włodarczyk & Włodarczyk (2003), Vater (1995) pour le polonais ; Boyeldieu (2008) pour le yulu ; Caron (1989) pour le haoussa ; Creissels (2006) pour le mandinka ; Do-Hurinville (à paraître en 2009) pour le vietnamien ; François (2001) pour le motlav ; Lee (2006) pour le coréen ; Naït-Zerrad (2001) pour le kabyle ; Perrin (2005) pour le wolof ; Quint (2000 & 2003) pour le cap-verdien ; Quint (communication personnelle) pour le koalib ; Tröbs (2008) pour le bambara ; Vanhove (2000) pour l'afar ; Zeiton (2000) pour le mantauran.

En fait, Vendler explique que l'on s'enquiert d'un événement dynamique à l'aide d'une question du type "*what are you doing?*", alors que l'on s'enquiert d'un événement statif à l'aide d'une question du type "*do you know/love...?*".

Ensuite, Vendler montre que si l'on se renseigne sur la durée d'un événement à l'aide d'une question du type "*for how long...?*" et non grâce à une question du type "*how long does it take to...?*", alors cet événement est non borné. Par contre, si l'on peut s'enquérir de la durée à l'aide d'une question du type "*how long does it take to...?*" et non avec une question du type "*for how long...?*", alors cet événement est borné :

- (2a) *For how long did he push the cart? (*How long did it take to push the cart?) He was pushing it for half an hour.* : [- borné]
 (2b) *How long did it take to draw a circle? (*For how long did he draw a circle?) It took him twenty seconds to draw a circle.* : [+ borné]

Enfin, Vendler explique que si l'expression de la durée d'un événement borné correspond non pas à la durée de l'événement lui-même mais "à la durée de la phase préliminaire de cet événement"⁶, alors il s'agit d'un événement ponctuel :

- (3a) *It took him an hour to write a letter.* : [- ponctuel]
 (3b) *It took me three hours to reach the summit. (= It took three hours of climbing to reach the summit)* : [+ ponctuel]

Les tests dégagés par Vendler pour identifier les traits spécifiques de ces quatre catégories ne sont évidemment pas identiques pour toutes les langues. Néanmoins, les différentes relations aspecto-temporelles étant de nature universelle⁷, il doit normalement être possible de dégager des tests propres à chaque langue. Ainsi, le caractère [+ dynamique] est révélé en français par la locution adverbiale "*être en train de + Vinf*" (ex. 4) et non par la compatibilité des procès avec une conjugaison indiquant une valeur de progressif :

- (4a) **Il est en train d'aimer ce que tu fais.* : [- dynamique]
 (4b) *Il est en train de travailler.* : [+ dynamique]

Toujours pour le français, Gosselin & François (1991) ont remarqué qu'un prédicat compatible avec [*pendant* + durée] et incompatible avec [*en* + durée] est [- borné]. Mais si le prédicat est compatible avec [*en* + durée] et incompatible avec [*pendant* + durée], alors celui-ci est [+ borné].

- (5a) *Il a travaillé pendant deux jours / *Il a travaillé en deux jours.* : [- borné]
 (5b) **Il a avalé son café pendant une minute / Il a avalé son café en une minute.* : [+ borné]

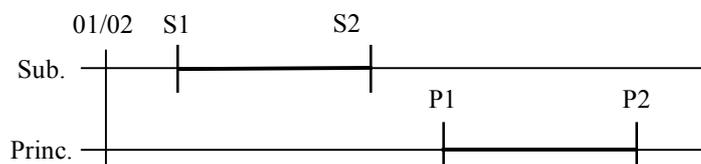
6 Cette reformulation est empruntée à Gosselin & François (1991).

7 Puisque la catégorisation de Vendler repose sur des critères anthropologiques (donc potentiellement valables pour tous les individus) et non sur des critères ethniques (propres à un groupe d'individus d'une même culture).

La langue wolof (phylum niger-congo) ne possède pas deux prépositions temporelles équivalentes à *pendant* et à *en* mais une seule : *ci*, qui se caractérise par un comportement polysémique. Cette préposition ne permet donc pas de mettre en évidence le caractère borné ou non d'un prédicat. Toutefois, il est possible d'utiliser un test basé sur une construction subordonnée temporelle pour révéler cette propriété dans cette langue (Perrin, 2005, 85-86). Pour cela, il faut que le verbe à tester soit placé dans la subordonnée et qu'il se trouve conjugué avec un paradigme aoristique⁸. Ainsi, l'usage d'un procès borné dans une subordonnée temporelle induit que la borne finale de la subordonnée est obligatoirement antérieure ou coïncide avec la borne initiale du procès de la principale (ex. 6a) ; alors qu'avec un procès non borné (ex. 6b), la borne finale de la subordonnée est systématiquement postérieure à la borne initiale du procès de la principale⁹.

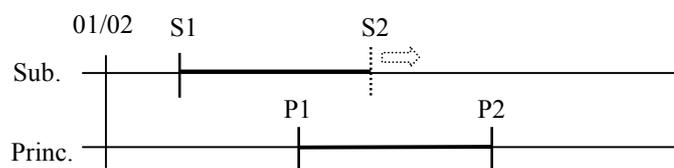
(6a) *dem* 'aller' (wolof) / [+ borné]

Di-naa la seetsi bu ma
 INACC-1SG.:PARF. toi rendre.visite quand 1SG.:AOR
dem-ee Senegaal.
 aller-ANTÉ. Sénégal
 Je viendrai te rendre visite quand j'irai au Sénégal.



(6b) *mbëw* 'aboyer' (wolof) / [- borné]

Di-naa yeewu bu xaj bi mbëw-ee.
 INACC-1SG.:PARF réveiller quand chien le aboyer-ANTÉ.
 Je me réveillerai dès que le chien aboiera.



8 En effet, une conjugaison aoristique présente la particularité d'envisager tout événement de manière compacte, même s'il s'agit d'un état.

9 Le fait de représenter des événements non bornés peut sembler contradiction. Mais, comme cela a été expliqué plus haut (cf. 1.2.), l'expression "non borné" ne signifie pas qu'un événement ne comporte pas de bornes. C'est plutôt que ces bornes ne sont pas directement exprimées par la notion du procès ; mais elles peuvent être déduites approximativement (Gosselin, 1996, 55).

Il est également nécessaire de mentionner les cas de langues pour lesquelles le critère relatif à la dynamique ne trouve pas obligatoirement d'expression au travers de l'interaction entre le système des conjugaisons et le lexème verbal, ni même par le biais d'une locution à valeur de progressif du type *en train de*. Autrement dit, il n'existe, pour certains tiroirs temporels, pas de marqueur grammatical qui permette d'exprimer une valeur de progressif. C'est le cas par exemple en polonais et en allemand puisque leur conjugaison du présent peut renvoyer aussi bien à un présent progressif qu'à un présent aoristique¹⁰. On note toutefois la possibilité de recourir à certaines formes adverbiales déictiques pour lever l'ambiguïté (Włodarczyk & Włodarczyk, 2003, 16). Par exemple, le polonais peut souligner la référence au déroulement d'un événement au moyen de l'adverbe temporel déictique *właśnie* 'justement' / 'en ce moment même' (ex. 7a) ; en allemand, c'est l'adverbe *gerade*, sinon des périphrases telles que *beschäftigt sein zu* + inf (ex. 7b) :

(7a) *Ona pisz-e właśnie wypracowanie.*
 elle écrire-3SG.:PRÉSENT justement dissertation
 Elle est justement en train de rédiger un article.

(7b) *Sie schreib-t gerade den Aufsatz.*
 elle écrire-3SG.:PRÉSENT justement un article
 Elle est justement en train de rédiger un article.

L'absence de distinction entre progressif(-présent) et aoriste(-présent) dans la conjugaison de ces langues ne signifie pas que ces notions aspectuelles ne sont pas pertinentes cognitivement ; simplement ces catégories grammaticales ne sont pas marquées formellement – ou plutôt grammaticalisées – par la langue. Ceci est également valable pour l'opposition 'état' vs 'action' puisqu'on observe des langues comme le yulu (nilo-saharien) pour lesquelles il n'est aucun phénomène linguistique (conjugaison, adverbe aspectuel, adverbe temporel...) qui soit révélateur de cette opposition.

Enfin, si le caractère non dynamique d'un état est généralement mis en évidence par son incompatibilité avec un marqueur (conjugaison ou adverbe), il est également possible d'observer des langues, comme le mantauran (phylum océanique), l'afar ou le somali (afro-asiatique), qui ont développé une conjugaison propre aux états. Par exemple en bambara (niger-congo), les verbes d'état (ex. 8a) se combinent uniquement avec la marque prédicative *ká* lorsqu'il s'agit d'exprimer une valeur de présent. Quant aux verbes d'action (ex. 8b), ils ne peuvent se combiner qu'avec le marqueur prédicatif *bé* (Tröbs, 2008, 14) :

(8a) *Dònsò ká fàrín.*
 chasseur MP1 ê.courageux
 Le chasseur est courageux.

¹⁰ En polonistique, cela correspond à l'opposition présent actuel vs présent non-actuel.

- (8b) *Dònso bé tágá.*
 chasseur MP2 partir
 Le chasseur part.

En motlav, autre langue océanique, il existe une conjugaison propre aux verbes d'état : le statif (François, 2001, 152-153).

- (9) *Na-mnê-k. ne-lem.*
 ART-main-1SG STATIF-ê.sale
 J'ai les mains sales.

Mais, à la différence du bambara, les verbes d'état du motlav sont également compatibles avec des conjugaisons typiques des verbes d'action comme le parfait qui indique un état résultant :

- (10a) *Kê ma-van lê-tqê.*
 3SG PARFAIT-aller dans-jardin
 Il est allé dans le jardin.
- (10b) *Na-mnê-k me-lem.*
 ART-main-1SG PARFAIT-ê.sale
 Je me suis sali les mains.

Ainsi donc, explique François, un verbe d'état conjugué au parfait renvoie à une propriété vue comme le résultat d'un fait préalable (ex. 10b) ; mais lorsqu'il est conjugué au statif, la propriété est envisagée sans perspective temporelle (ex. 9).

2.2. L'opposition 'état' / 'action' dans les systèmes "aspectuels"

Il est toutefois un phénomène aspectuel typique de l'opposition 'état' / 'action' qui s'observe dans les langues dont l'organisation structurelle de la conjugaison repose sur l'opposition accompli / inaccompli (on parle dans ce cas de **système aspectuel**¹¹). On remarque en effet dans ces langues que les verbes d'état présentent la particularité de prendre une valeur de présent lorsqu'ils sont conjugués avec un marqueur de l'accompli ; alors qu'un verbe d'action renverra, conjugué au même paradigme, à une valeur de passé (selon l'aspect rétrospectif-présent). Ce phénomène est typique dans de nombreuses langues appartenant au phylum niger-congo comme le mandinka (ex. 11a & b), le koalib, le jalonké ou le wolof, mais on le retrouve également en haoussa, en berbère (afro-asiatique) et en vietnamien (ex. 12a & b / austro-asiatique).

- (11a) *Kulungo kuppi-ta.* (11b) *Kulungo wara-ta.*
 pirogue.DEF chavirer-ACC. pirogue.DEF être.grand-ACC.
 La pirogue a chaviré. La pirogue est grande.

11 En fait, on distingue trois sortes d'organisations des conjugaisons : les systèmes aspectuels, les systèmes aspecto-temporels comme le français ou l'anglais et les systèmes temporels comme le polonais ou le russe.

- (12a) *Paul ðã ãn.*
 Paul ACC. manger
 Paul a mangé.
- (12b) *Paul ðã lón.*
 Paul ACC. être.grand
 Paul est grand.

Il semble difficile d'invoquer la dynamicité pour expliquer le comportement différentiel des verbes d'état. D'ailleurs, dans ces langues, les verbes d'état restent incompatibles avec un marqueur exprimant un progressif. En outre, on ne peut pas non plus invoquer le bornage ou la ponctualité puisque les accomplissements et les achèvements présentent, de ce point de vue, un comportement similaire à celui des activités. En conséquence, on peut donc affirmer que la classification de Vendler ne permet pas de rendre compte de ce phénomène qui oppose pourtant les états vis-à-vis des actions.

3. ACTIONS, AGENTIVITÉ ET TÉLÉONOMIE

Pour tenter d'expliquer ce comportement distinctif entre verbes d'état et verbes d'action, nous allons tout d'abord analyser, pour chacune de ces deux catégories, la manière dont les conjugaisons mettent en référence les différentes phases aspectuelles. Puis nous verrons qu'il existe une propriété sémantique non-aspectuelle attribuée de façon différentielle à ces deux catégories et compatible avec l'analyse de la mise en référence des phases aspectuelles. Il s'agit de l'**agentivité**.

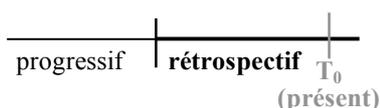
3.1. Phases aspectuelles et saillance des bornes

Lorsque l'on observe un peu plus précisément le fonctionnement des verbes d'état dans les langues à système aspectuel, on s'aperçoit que les valeurs aspecto-temporelles développées par ces verbes au travers de la conjugaison sont relativement limitées. En effet, si l'on raisonne en termes de phases¹², on remarque qu'avec un verbe d'état, au moyen des conjugaisons relatives au niveau observationnel (au sens défini plus haut, en 1.1.), il est uniquement possible de faire référence à la phase précédant la réalisation (prospectif) et à la phase correspondant à la réalisation proprement dite (inspectif), voire à la phase intermédiaire (inchoatif).

Par exemple, en wolof (niger-congo), un verbe d'action renvoie avec une conjugaison de l'accompli à l'aspect rétrospectif (ex. 13a), et avec la conjugaison de l'inaccompli -y soit à un progressif (ex. 13bⁱ) soit à un prospectif (ex. 13bⁱⁱ) :

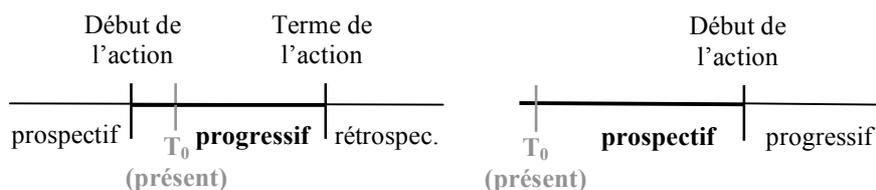
- (13a) *Dama lekk.*
 1SG:ACC manger
 J'ai mangé (c'est fait).

terme de
l'action



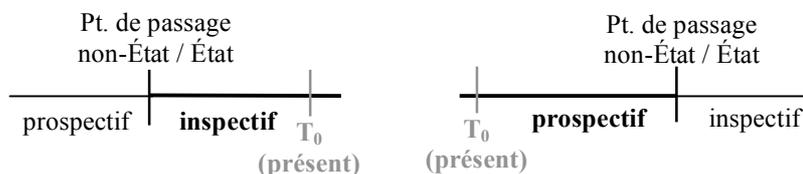
12 Comme cela a été fait plus haut pour définir l'aspect grammatical (cf. 1.1.).

- (13b) *Dama-y lekk.*
 1SG:ACC-INACC. manger
 (i) Je suis en train de manger. (ii) Je vais manger.



Quant aux verbes d'état, ils peuvent se combiner à une conjugaison de l'accompli mais pour renvoyer à de l'inspectif (ex. 14a). Et ils peuvent également se combiner à une conjugaison de l'inaccompli en -y mais uniquement pour exprimer une valeur de prospectif (ex. 14b).

- (14a) *Dama feebar.* (14b) *Dama-y feebar.*
 1SG:ACC ê.malade 1SG:ACC-INACC. ê.malade
 Je suis malade. *Je suis en train d'être malade.
 Je vais tomber malade.



Et lorsqu'en wolof, on veut faire référence à la période où un état n'est plus, on utilise soit un marqueur de passé (ex. 15), soit une négation aspectuelle du type *-atul* 'ne... plus' (ex. 16) :

- (15) *Dama feebar-oon.*
 1SG:ACC être.malade-PASSÉ
 J'étais malade (j'ai été malade).
 (16) *Feebar-atu-ma.*
 être.malade-NE.PLUS-1SG.
 Je ne suis plus malade.

Par contre, pour toutes les conjugaisons relevant du niveau aoristique, et quel que soit le système de conjugaison (aspectuel, aspecto-temporel ou strictement temporel), 'verbes d'action' et 'verbes d'état' ont un comportement absolument identique. Ce phénomène est explicite en français avec la conjugaison du passé composé. En effet, Gosselin (1996, 29) a montré que cette conjugaison, combinée à un verbe d'action, pouvait renvoyer aussi bien à une valeur de présent accompli qu'à une valeur de passé aoristique. Alors

qu'avec un verbe d'état, le passé composé permet uniquement de faire référence à une valeur de passé aoristique ; la valeur d'accompli présent n'a aucun sens avec ce type de verbes.

Tab. 2 – 'État' / 'action' et le passé composé en français

	Passé composé	
	Présent accompli	Passé aoristique
Action	<i>Non merci, j'ai déjà mangé là J'ai terminé depuis longtemps</i>	<i>J'ai mangé un croissant ce matin</i>
État	<i>?*Il a été malade là ?*Il a été malade depuis longtemps</i>	<i>Il a été malade ce matin</i>

En somme, seule l'expression de la valeur de passé aoristique est commune aux états et aux actions lorsqu'ils sont conjugués au passé composé. En outre, cela montre que, même dans des langues utilisant un système de conjugaison aspecto-temporel, il est possible d'observer que les verbes d'état peuvent présenter, en présence d'une conjugaison de l'accompli, un comportement différent de celui des verbes d'action. Il semblerait donc que, quelle que soit la structure que revêt le système verbal, il n'est pas de conjugaisons qui permettent de faire référence à l'intervalle temporel correspondant à une période où un état n'est plus (aspect rétrospectif).

Comment donc expliquer le comportement particulier des verbes d'état ? Comment expliquer qu'au niveau observationnel, seules les phases où l'état n'est pas encore validé (prospectif) et où l'état est validé (inspectif) peuvent être explicitées par les conjugaisons ? Un premier élément de réponse est apporté lorsque l'on considère que l'opération grammaticale explicitée par le marqueur de la conjugaison est identique quel que soit le type de procès. Cette proposition se fonde sur l'hypothèse, partagée par de nombreuses linguistiques cognitives¹³, qui veut que les variations sémantiques d'une même unité linguistique reposent sur l'existence d'une invariance sémantique commune. De ce point de vue, si on considère qu'une conjugaison comme un accompli-parfait permet normalement de faire référence à la **phase consécutive** au terme d'un verbe d'action (la borne finale), on va dire qu'avec un verbe d'état, un parfait permet de faire référence à la **phase consécutive** à la borne initiale. Dans les deux cas, on aboutit à la mise en référence d'un intervalle temporel continu (stable), fermé à gauche et ouvert à droite. Mais surtout, cela met en évidence que les verbes d'état semblent exempts d'une borne finale – borne que posséderaient les verbes d'action. La seule prise aspectuelle offerte par un verbe d'état serait sa borne initiale. En fait, c'est comme si, dans le cas d'une action, les bornes initiale et finale étaient toutes les deux saillantes ; alors que dans le cas d'un état, seule la borne initiale le serait.

¹³ Comme la Grammaire Cognitive américaine (Langacker, Lakoff, Talmy...) ou encore la Théorie des Opérations Prédicatives & Énonciatives de Culioli, pour ne citer que celles-ci.

On trouve dans d'autres langues un autre phénomène typique de l'opposition 'état' / 'action' et qui pourrait faire écho au comportement particulier des verbes d'état dans les systèmes à conjugaisons aspectuelles. En effet, en polonais par exemple, l'opposition accompli / inaccompli (ou perfectif / imperfectif) est marquée non pas par la conjugaison mais par la morphologie du verbe. Ainsi, une même notion prédicative présente une forme verbale pour l'accompli et une autre pour l'inaccompli ; et chacune de ces formes est ensuite conjuguée avec un marqueur temporel du passé ou du présent (Vater, 1995, 155) :

Tab. 3 – Aspect lexical et temps grammatical en polonais

	Imperfectif	Perfectif
Présent	<i>wraca</i>	<i>wróci</i>
Passé	<i>wracał</i>	<i>wrócił</i>

Dans le cas des verbes d'état du polonais, on remarque que la forme perfective renvoie à un inchoatif, c'est-à-dire au point de départ (la borne initiale) d'un état (Aalstein & Blackburn, 2007). Par exemple, la forme imperfective du verbe *kochać* 'aimer' a pour corrélat aspectuel la forme perfective *pokochać* 'commencer à aimer'. De la même manière, *rozumieć* 'comprendre' a pour corrélat *zrozumieć* 'commencer à comprendre' et *wierzyć* 'croire' a pour corrélat *uwierzyć* 'commencer à croire'. En somme, et malgré le fait que nous ne sommes pas en mesure d'expliquer par quel mécanisme une forme accomplie (perfective) se retrouve à exprimer une valeur inchoative, nous constatons que là encore l'opposition aspectuelle se joue autour de la borne initiale des verbes d'état et pas autour de son terme (borne finale).

3.2. Télécité et téléonomie

Du point de vue du bornage des procès, nous sommes donc en présence d'un autre niveau de délimitation que celui révélé par Vendler et qui permet en plus d'opposer 'état' et 'action'. Mais comment justifier l'existence de ce bornage ?

De nombreux travaux sur la sémantique des états et des actions ont fait apparaître le caractère agentif – au sens large du terme – des verbes d'action (Milner, 1986 ; Gosselin & François, 1991 ; Robert, 1991). On définit l'agentivité par le fait que non seulement le sujet agentif est le déclencheur d'un événement, mais également qu'il en **contrôle** le déroulement et donc le terme. D'ailleurs, cette notion de contrôle est bien pratique lorsqu'il s'agit de caractériser certaines oppositions lexicales telles que le verbe d'état *voir* 'percevoir par la vue' [- contrôle] vis-à-vis du verbe d'action *regarder* 'porter la vue sur' [+ contrôle]¹⁴. En outre, le caractère agentif va de pair avec la propriété dynamique puisqu'avec les verbes d'action, le référent du sujet, en exerçant une certaine force, se trouve ipso facto engagé dans un mouvement ; alors qu'il est inerte avec un verbe d'état (Gatone, 1998, 93).

14 Sur le même modèle, on trouve toujours en français *entendre* (verbe d'état) et *écouter* (verbe d'action).

Cette propriété relative à l'agentivité pourrait expliquer le comportement aspectuel différentiel des verbes d'état par rapport aux verbes d'action. En effet, le fait qu'un sujet déclenche un événement et vise son terme peut se transposer, sur le plan aspectuel, par ce que l'on définira comme relevant d'une **visée téléonomique**, c'est-à-dire le fait qu'un événement est orienté vers sa borne finale. À ce niveau d'analyse, il convient donc de distinguer le bornage *téléonomique* qui implique l'existence d'une borne finale visée par le sujet agentif, et le bornage *télique* (mis en évidence par Vendler) qui définit une borne finale marquant le moment où l'objet du procès passe à un état d'existence (Groussier & Rivière, 1996, 191-192).

Tab. 4 – Téléonomie et télécité

	Dynamicité	Téléonomie	Télécité
État	–	–	–
Activité	+	+	–
Accomplissement	+	+	+
Achèvement	+	+	+

Ce principe de téléonomie est pleinement compatible avec les observations dégagées plus haut concernant les phases aspectuelles explicitées par les états et les actions. En effet, si on peut uniquement faire référence à la phase relative à la réalisation d'un état sinon à la phase précédente, c'est justement de par l'absence de cette borne finale de nature téléonomique. En somme, nous émettons l'hypothèse que les états sont orientés dans le sens de leur réalisation (fig. 2) ; alors que les actions sont orientées dans le sens de leur accomplissement (fig. 3). Autrement dit, le terme d'un état ne constitue pas un but en soit, c'est la réalisation de l'état qui est visée.

Fig. 2 - État / sans visée téléonomique

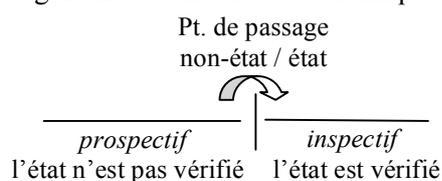
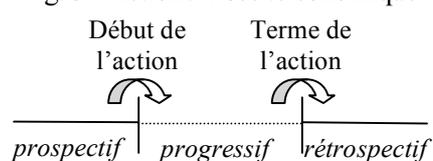


Fig. 3 - Action / visée téléonomique



L'opposition catégorielle 'état' / 'action' reposerait donc sur deux propriétés, la dynamicité et la téléonomie / agentivité. Pourtant, notent Gosselin & François (1991, 54), de nombreux verbes non dynamiques comme *dormir* sont envisagés dans la langue française comme une action (on peut dire *il est en train de dormir* ou même *il a cessé de dormir à cinq heures*) ; alors que d'un point de vue strictement référentiel, il s'agit d'un état puisque l'événement *dormir* ne se résume pas à une suite de changement d'état. Que dire également de verbes comme *tomber*, *dériver*, *naître*..., qui présentent un caractère intrinsèquement dynamique mais qui sont dénués de toute valeur agentive. Il faudrait aussi s'interroger sur la nature agentive (linguistique et

psychologique) des verbes de sentiment¹⁵. Une étude typologique des notions régulièrement envisagées comme des états devrait permettre d'apporter une explication à ces contradictions.

4. TYPOLOGIE LEXICALE DE L'OPPOSITION 'ÉTAT' / 'ACTION'

Après cette analyse de l'opposition 'état' / 'action' en fonction de leur compatibilité avec les marqueurs de la conjugaison, nous allons maintenant procéder à un examen lexicologique des notions concernées par ces deux catégories à travers les langues. Pour des raisons de place, l'inventaire sur lequel nous allons travailler ne sera constitué que de verbes d'état. D'abord, parce que les notions renvoyant à un état forment un ensemble beaucoup plus restreint que celui des verbes d'action ; mais aussi parce que si dans une langue, une notion n'appartient pas à cette catégorie, c'est qu'elle est obligatoirement envisagée comme une action.

À partir des observations dégagées dans la deuxième partie, nous avons retenu comme relevant d'un état les verbes présentant les caractéristiques suivantes :

- (i) les verbes présentant une incompatibilité soit avec un marqueur du progressif – français, anglais (indo-européen), wolof, jalonké (niger-congo)... – soit avec un marqueur temporel renvoyant explicitement ou implicitement une valeur de progressif – allemand, polonais (indo-européen), ...
- (ii) Les verbes renvoyant à une valeur de présent avec un marqueur de l'accompli / parfait – haoussa, berbère (afro-asiatique), mandinka, wolof, koalib, jalonké (niger-congo), vietnamien (austro-asiatique)...
- (iii) Les verbes fonctionnant avec une conjugaison particulière ou dans un système de conjugaisons particulier – motlav, mantauran (océanique), bambara (niger-congo), afar, somali (afro-asiatique)...

4.1. Observations

Sur la base de ces critères, nous avons été amené à distinguer quatre domaines conceptuels (notés DC) typiquement concernés par une représentation statique. Il s'agit :

(DC.1). Des notions de qualité du type '*être rouge*', '*être malade*', '*être long*'... On ajoutera à ce domaine les prédicats (verbes ou auxiliaires) fonctionnant pour introduire une attribution qualitative comme *être*, *avoir*, *sembler*, *paraître* [+ notion de qualité]...

(DC.2). Des notions relatives à une prédication d'existence sinon à une possession ou une capacité (physique ou mentale), comme par exemple *exister*, *être* ; *avoir*, *posséder*, *pouvoir*, *contenir*, *appartenir*...

15 Un verbe de sentiment comme *aimer* supporte une construction passive ainsi qu'une conjugaison à l'impératif ; ce qui semble attester de son caractère agentif. Pourtant, on dit bien que *l'on tombe amoureux* ; ce qui va à l'encontre du caractère agentif.

(DC.3). Des notions se rapportant à une attitude cognitive¹⁶. Il peut s'agir soit (a) de notions relatives à des expériences mentales liées la conception du monde (*croire, savoir, vouloir, aimer...*), soit (b) de notions liées la perception sensorielle (*voir, entendre, ressentir...*),

(DC.4). Des notions relatives à des localisations spatiales statiques, du type *habiter, rester, demeurer...*

Le tableau (5) résume, pour un échantillon représentatif de quelques langues, la répartition de ces quatre domaines conceptuels dans les catégories des verbes d'action (en gris foncé dans le tableau suivant) et des verbes d'état (en gris clair).

Tab. 5 – Typologie des notions d'état dans quelques langues

		Wolof	Français	Anglais	Coréen	Afar	Yulu
É T A T S	D.C. 1	verbes	adjectifs	verbes	adjectifs	verbes	vb. & adj.
	D.C. 2				<i>avoir = action</i>	<i>avoir = état</i>	
	D.C. 3						
	D.C. 4						
ACTIONS							

Trois observations s'imposent :

(i) Tout d'abord, comme cela a été mentionné plus haut, il existe des langues qui ne manifestent pas de différence entre 'état' et 'action' ; c'est le cas du yulu.

(ii) Ensuite, les quatre ensembles sémantiques typiques d'une représentation statique ne se retrouvent pas systématiquement dans toutes les langues. Par exemple, en afar, il n'y a que les verbes de qualité (DC.1) qui renvoient à une représentation statique ; tous les autres domaines conceptuels présentent un fonctionnement analogue aux actions. Alors qu'en coréen, ce sont les prédicats relatifs à une qualification (DC.1) ou exprimant une existence ou une capacité (DC.2) qui ont un comportement typiquement statif. En français et en anglais, le domaine des expériences mentales (DC.3) est typique d'une représentation statique ; alors qu'en coréen et en afar, il est typique des actions. En wolof, les verbes renvoyant à un processus perceptif (comme *gis* 'voir', *dég* 'entendre'... / DC.3a) se comportent, eux, comme des actions ; alors que les autres verbes renvoyant à un processus mental, comme *xam* 'savoir', *defe* 'croire'... (DC.3b), présentent un comportement statif.

D'une manière générale, les prédicats exprimant une qualification (DC.1) sont plus régulièrement envisagés comme des états. Ce domaine

16 D'après Dreskte (1994), une attitude cognitive désigne un état mental complexe renvoyant à des croyances, des émotions ou à des valeurs, sinon à des dispositions à agir de certaines façons.

conceptuel constitue donc l'ensemble sémantique **prototypique** de la catégorie des états. Mais il n'est pas possible d'affirmer que les toutes langues qui comportent cette opposition catégorielle envisagent systématiquement les prédicats qualificatifs comme des états. Cela reste une hypothèse à vérifier sur un échantillon de langues plus conséquent¹⁷.

(iii) Enfin, on observe, à l'exemple de la notion de possession, qu'il est toujours des variations catégorielles à l'intérieur d'un même ensemble conceptuel. Ainsi, en afar, il n'y a que les prédications qualificatives (DC.1) qui présentent un comportement typique d'un état, à l'exception du verbe *avoir* qui fonctionne également comme un état. À l'inverse, en coréen, les notions relatives au DC.2 fonctionnent comme des états, à l'exception du verbe *avoir* qui fonctionne comme un verbe d'action. Dans le même ordre d'idée, en wolof, on remarque que les verbes de localisation statique (DC. 4) peuvent aussi bien être des états (*nekk* 'se trouver') que des actions (*dëkk* 'habiter').

4.2. Typologie et classification à critères multiples

En définitive, ce qui caractérise la typologie lexicale de l'opposition 'état' vs 'action', c'est l'absence de systématisme ; et cela, aussi bien au niveau des quatre domaines conceptuels typiques d'une représentation statique qu'au niveau des notions qui composent chacun de ces domaines. De ce point de vue, ces quatre ensembles ne peuvent pas être envisagés comme des universaux linguistiques ; ils renvoient plutôt à des zones sémantiques de **crystallisation préférentielle**¹⁸ sur lesquelles les langues ont tendance à se focaliser pour catégoriser les éléments notionnels. Le domaine de la qualification constitue à ce titre l'ensemble notionnel prototypique de la catégorie des états.

L'explication de ce phénomène se trouve dans la nature sémantique des notions à catégoriser. En effet, comme nous l'avons montré plus haut, la distinction entre 'état' et 'action' repose sur deux propriétés que sont la dynamique et la téléonomie, conséquence directe de l'agentivité. Mais si l'immense majorité des événements à catégoriser sont effectivement typiques de cette double distinction, il en est quand même un certain nombre qui sont à la fois dynamiques et non agentifs ou à la fois statiques et agentifs. Par exemple, les notions relatives à une localisation spatiale statique (comme *rester, demeurer, habiter...* en français), parce que non dynamiques, renvoient naturellement à des états ; pourtant ces notions présentent toutes un caractère intrinsèquement agentif¹⁹. Il en va de même pour les verbes accidentels (comme *dérriver, tomber, naître, mourir...*) qui réfèrent à une suite de changements mais qui sont dénués de toute valeur agentive.

En somme, la classification 'état' vs 'action' fonctionnerait à travers les langues à l'image du schéma ci-dessous dans lequel les éléments sont

17 En effet, on peut malheureusement déplorer que, dans les travaux linguistiques traitant de l'opposition 'état' / 'action', les notions typiquement associées à une représentation statique soient rarement mentionnées.

18 Pour reprendre l'expression de Lazard (1992).

19 Prototypiquement, tout individu décide de ne pas se déplacer.

définis par deux propriétés : la couleur (gris/noir) et la forme (rond/carré). La catégorisation va s'opérer tout naturellement sur les éléments les plus caractéristiques – les ronds gris et les carrés noirs. Or, il est quelques éléments qui comportent une caractéristique de chacun des deux ensembles – le rond noir et le carré gris. Ces éléments non prototypiques vont donc se retrouver arbitrairement dans l'un ou l'autre de ces deux ensembles (fig.5a & 5b).

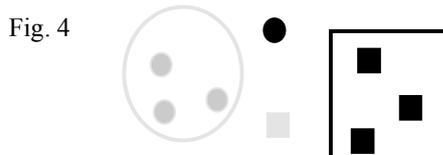


Fig. 5a

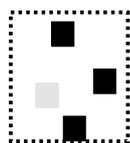
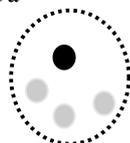
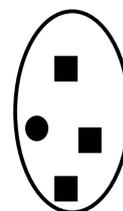
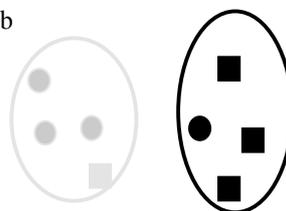


Fig. 5b



De façon similaire, en reprenant l'exemple des notions de localisation statique, on note qu'en anglais²⁰, les verbes *stay* et *live* se comportent tous deux comme des verbes d'action ; alors qu'en français, *rester* (*demeurer*) et *habiter* (*résider*) sont des états. On a vu qu'en wolof le verbe *nekk* 'rester' est un état alors que *dëkk* 'habiter' est un verbe d'action. Mais en créole cap-verdien²¹, c'est *fika* 'rester' qui est un verbe d'action alors que le verbe *mora* 'habiter' renvoie à un état. Ainsi, chaque langue peut envisager un même type d'événements voire un événement particulier selon un point de vue particulier et donc forcément arbitraire.

Nous avons vu également qu'en wolof, les verbes *gis* 'regarder' et *xool* 'voir' fonctionnent tous les deux comme des actions²² (alors que la notion de "voir" renvoie typiquement à un état en français et en anglais). Il faut sûrement y voir une homologie catégorielle avec l'ensemble des autres processus perceptifs (comme *xeeñtu* 'sentir', *laal* 'toucher' ou même *yég* 'ressentir') qui se rapportent tous à des actions dans cette langue. Il est donc tout à fait possible que des notions sinon des groupes notionnels, pourtant typiques d'une représentation statique, soient associées à la catégorie des actions parce qu'attirées par des concepts présentant des traits sémantiques similaires. Ce phénomène est d'ailleurs caractéristique des classifications organisées selon le principe de la prototypicalité (Lakoff, 1987, 95-96 ; Kleiber, 1990).

20 De même qu'en afar (afro-asiatique).

21 Le créole du Cap-Vert (archipel situé dans l'océan Atlantique, au large des côtes du Sénégal), est un créole à base lexicale portugaise.

22 Il en va de même en haoussa (afro-asiatique) ainsi qu'en cap-verdien (créole à base portugaise).

Pourtant, en regardant d'un peu plus près les notions typiquement classées dans la catégorie des états, on remarque qu'il n'y figure aucun événement dynamique. Autrement dit, on trouve des événements statifs qui peuvent être envisagés comme des verbes d'action mais pas l'inverse : on ne trouve pas (en tout cas pas dans le corpus étudié) d'événements dynamiques – agentifs ou non – envisagés de manière statique. Il semblerait donc que la dynamicité soit le critère décisif de l'opposition 'état' / 'action'. Le couple téléonomie / agentivité doit donc être vu comme une propriété certes universelle mais moins prégnante à travers les langues. Toutefois, c'est dans ce principe de téléonomie / agentivité que se trouve l'explication quant au flottement notionnel observé autour de la catégorie des verbes d'état.

POUR CONCLURE

L'opposition entre les catégories des verbes d'état et des verbes d'action repose donc sur deux caractéristiques que sont la dynamicité et la téléonomie. Néanmoins, la dynamicité semble être plus prégnante que la téléonomie puisque les événements dynamiques sont systématiquement envisagés comme des actions alors que les événements non dynamiques mais caractérisés par la propriété téléonomique peuvent être envisagés aussi bien comme des états (de façon majoritaire) que comme des actions (plus rarement). En outre, même s'il s'agit de propriétés sémantico-cognitives dites universelles, force est de constater que les répartitions proposées par les langues sont toutes relatives. Et bien qu'il soit possible de dégager un certain nombre de domaines conceptuels typiquement associés à la notion d'état, ces ensembles sémantiques s'apparentent davantage à des zones préférentielles qu'à des universaux. En effet, même si l'opposition 'état'/'action' repose sur un principe logique et analytique (de type aristotélicien), cette catégorisation est également soumise à des effets de prototypicalité ; le domaine conceptuel de la qualification nominale attributive renverrait de ce point de vue à l'ensemble prototypique de la catégorie des états. À travers la description de cette opposition catégorielle, on retrouve les mêmes problématiques que celles que l'on peut observer dans d'autres formes de catégorisation lexicale dont la plus typique est celle de la classification nominale.

En effet, dans les systèmes de classification nominale, comme c'est le cas dans les langues australiennes aborigènes, les langues caucasiennes, les langues bantoues..., tout nom appartient à une classe donnée en raison de traits caractéristiques de son référent. Ainsi, chaque classe nominale renvoie à un trait notionnel qui lui est propre. Il est commun de rencontrer des classes relatives à des noms d'êtres humains, à des noms de choses, à des noms de plantes. Et là encore, le fait de ranger une notion dans telle ou telle classe semble souvent arbitraire, et cela toujours pour des raisons de prototypicalité et d'attraction/association. Par exemple, le dyirbal (langue aborigène d'Australie) compte quatre classes nominales dont une étiquetée "féminin" mais qui associe également les notions relatives aux concepts de "feu" et de "créatures et phénomènes dangereux" (Lakoff, 1987, 113-114). Donc l'ensemble notionnel prototypique a attiré – par des traits sémantiques communs – d'autres ensembles conceptuels au sein d'une même catégorie.

ABRÉVIATIONS

ACC.	accompli	INACC.	inaccompli
ANTÉ.	antérieur	MP.	marque prédicative
AOR.	aoriste	PARF.	parfait
ART.	article	SG.	singulier
DEF.	défini		

BIBLIOGRAPHIE

- AALSTEIN A. & BLACKBURN P. (2007), *An aspectual classification of polish verbs*, unpublished manuscript.
- BOULLE J. (1995), *L'évolution des systèmes aspectuels*, thèse d'état, Université Paris 7, Denis Diderot.
- BOYELDIEU P. (2008), "Yulu", in Tröbs H., Rothmaler E. & Winkelmann K. (éds), *L'expression de la qualification dans les langues africaines*, Köln, Rüdiger Köppe, 195-210
- CARON B. (1989), "À propos de l'accompli haoussa et des perfect-présents dans quelques langues d'Afrique de l'Ouest et d'ailleurs", *Linguistique africaine*, vol. 2, 55-76.
- CREISSELS D. (2006), *Syntaxe générale : Une introduction typologique - Catégories et constructions*, Paris, Hermès.
- CULIOLI A. (1999), *Pour une linguistique de l'énonciation - tome 2*, Paris, Ophrys.
- DO-HURINVILLE D. T. (à paraître en 2009), *Temps, aspect et modalité en vietnamien. Étude comparative avec le français*, Paris, L'Harmattan.
- DRESKTE F. (1994), *Naturalizing the mind*, Cambridge, M.I.T. Press.
- FRANÇOIS A. (2001), "Gabarit de procès et opérations aspectuelles en motlav (Océanie)", *Actances*, 11, 145-175.
- GAATONE D. (1998), *Le passif en français*, Paris/Bruxelles, Duculot.
- GOSSELIN L. & FRANÇOIS J. (1991), "Les typologies de procès. Des verbes aux prédications", *Travaux de linguistique et de philosophie*, 29, 19-86.
- GOSSELIN L. (1996), *Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- GROUSSIÉRE M.-L. & RIVIÈRE C. (1996), *Les mots de la linguistique – Lexique de linguistique énonciative*, Paris, Ophrys.
- KLEIBER G. (1990), *La sémantique du prototype*, Paris, P.U.F.
- LAKOFF G. (1987), *Women, fire, and dangerous things*, Chicago, The University of Chicago Press.
- LAZARD G. (1992), "Y a-t-il des catégories interlangagières ?", in Anschütz S. (ed.), *Texte, Sätze, Wörter und Moneme*, Heidelberg, Heidelberger Orientverlag, 427-434.
- LEE E.-H. (2006), "Stative progressives in Korean and English", *Journal of Pragmatics*, n° 38, 695-717.

- MILNER J.-C. (1986), *Introduction à un traitement du passif*, Département de Recherches Linguistiques, Université de Paris VII, coll. ERA 642.
- NAÏT-ZERRAD K. (2001), *Grammaire moderne du kabyle*, Paris, Karthala.
- PERRIN L.-M. (2005), *Des représentations du temps en wolof*, thèse de doctorat 3ème cycle, Université Paris 7, Denis Diderot.
- POTTIER B. (1995), "Le temps du monde, le temps de l'énonciateur et le temps de l'événement", *Modèles linguistiques*, Tome XVI, fascicule 1, 9-26.
- QUINT N. (2000), *Grammaire de la langue cap-verdienne (description diachronique et synchronique du créole afro-portugais des îles du Cap-Vert)*, Paris, L'Harmattan.
- QUINT N. (2003), *Parlons capverdien, langue et culture*, Paris, L'Harmattan.
- ROBERT S. (1991), *Approche énonciative du système verbal - le cas du wolof*, Paris, Éditions du CNRS, coll. Sciences du Langage.
- TRÖBS H. (2008), "Bambara", in Tröbs H., Rothmaler E. & Winkelmann K. (éds), *L'expression de la qualification dans les langues africaines*, Köln, Rüdiger Köppe, 13-28
- VANHOVE M. (2000), "Notes sur les verbes statifs en afar de Tadjoura", in Wolff H. E. & Gensler O. (eds), *Proceedings 2nd World Congress of African Linguistics*, Leipzig 1997, Köln, Rüdiger Köppe, 773-786.
- VATER H. (1995), "The Tense System of Polish", in Thieroff R. (ed.), *Tense Systems in European Languages II*, Tübingen, Niemeyer, 153-65.
- VENDLER Z. (1957), "Verbs and time", *The Philosophical Review*, vol. 66, 2, 143-160.
- WŁODARCZYK A. & WŁODARCZYK H. (2003), "Les paramètres aspectuels des situations sémantiques", *Études cognitives / Studia kognitywne V*, SOW, Warszawa, 11-34.
- ZEITON E. (2000), "Dynamic and stative verbs in Mantauran (Rukai)", *Oceanic Linguistics*, vol. 39, 2, 415-427.